



RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉCOLE SAINT JOSEPH

Le projet éducatif et pédagogique de l'école Saint Joseph ne peut se réaliser pleinement que dans une atmosphère de bonheur, de respect, de rigueur et de confiance.

Vivre en société nécessite qu'ensemble, parents et éducateurs, nous posions des limites et des exigences.

Être inscrit à l'école Saint Joseph, c'est accepter et respecter l'ensemble des règles de vie de notre communauté.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Entrée des parents dans l'établissement :

Pour rentrer dans l'école, vous devez et ce pour toute l'année scolaire, **être muni d'un badge que nous vous fournissons et que vous devez porter visiblement.**

Le nom et prénom de votre enfant devra être écrit lisiblement sur le badge de la personne qui vient le chercher à l'école.

Attention aucun parent ne sera autorisé à entrer sans badge. En cas d'oubli, vous devrez aller à l'accueil demander un badge « visiteur ».

HORAIRES DES COURS

LUNDI/MARDI JEUDI/VENDREDI

de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

✠ ENTRÉES ET SORTIES DES CLASSES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

À partir de 8 heures et jusqu'à 8h30 :

- PS : Accueil dans la classe
- MS : Accueil dans la classe
- GS et CP : Accueil dans la cour jardin (cour devant l'école)
- CE1, CE2, CM1 et CM2 : Accueil dans la grande cour

En cas de retard, vous devez emmener vos enfants à l'accueil de l'Institution au 1 rue du Bac.

Les élèves montent en classe à 8h30

À 11h 45 :

**Tous les élèves externes sortent
au portail du 31 rue de Nanterre.**

DE 13h 15 à 13h30 :

L'entrée des externes se fait au 1 rue du BAC.

Les externes des classes maternelles MS, GS et CP sont accueillis dans la cour jardin.
Les externes des classes de CE1 au CM2 sont accueillis dans la grande cour.

À 16h 30 :

Les élèves des classes Maternelles et de CP attendent dans la cour jardin.
Les élèves des classes du CE1 et CE2 sortent au portail du 31 rue de Nanterre.
Les élèves des classes du CM1 et CM2 sortent au 1 rue du BAC.

**Le nom et prénom de votre enfant devra être écrit lisiblement sur le badge de
la personne qui vient le chercher à l'école.**

Attention : Fermeture du portail à 16h40.

Par mesure de sécurité, les parents ne pouvant venir récupérer leur enfant à la
sortie des cours devront mentionner, par écrit à l'enseignante, le nom de la
personne désignée et lui demander de se présenter à l'accueil pour retirer un
badge visiteur

Après 16 heures 40 :

Les enfants dont les parents sont en retard resteront à l'étude jusqu'à 17h55.
Les maternelles resteront à la garderie.
Ce service sera facturé. (Voir le règlement de la garderie et l'étude).

 RETARDS APRÈS 18h

**Rappel du règlement financier : Tout retard au-delà de 15 minutes sera
facturé une heure par enfant.**

DISCIPLINE DANS L'ÉTABLISSEMENT : École et Centre de loisirs

COMPORTEMENT

Tous les élèves doivent adopter un comportement respectueux et correct qui exclut toute violence, toute vulgarité, toute brutalité de geste et toute grossièreté de langage.

Le manque de respect envers les adultes et les autres élèves ne sera toléré **en aucun cas**.

ABSENCES

Toute absence doit être signalée le jour même **avant 8h45** uniquement **par mail**, en précisant la durée de l'absence si possible : secretariatecole@stjo-asnieres.fr

Pour la tenue du registre d'appel, il est nécessaire de fournir à l'enseignante un mot écrit sur le cahier de liaison au retour de votre enfant, pour justifier son absence.

Un certificat médical est exigé pour les cas de maladie contagieuse.

Les absences pour le centre de loisirs sont à signaler par mail uniquement à cette adresse : centredeloisirsaintjoseph@gmail.com

Les absences et changements pour l'étude et la garderie sont à signaler par mail à : etudegarderie@stjo-asnieres.fr et compta@stjo-asnieres.fr (pour les changements seulement)

RETARDS LE MATIN

Même excusé, un retard est toujours un désordre...

Les enfants en retard arrivent à l'accueil, au 1 rue du Bac et attendent l'éducateur qui viendra les chercher.

Mme BÉCOURT se réserve le droit de convoquer les parents dont les enfants arrivent en retard régulièrement.

RENDEZ-VOUS

Le Chef d'Établissement reçoit uniquement sur rendez-vous.

Les rendez vous sont à prendre auprès de Mme Lila AOURIR CASTAN au 01.47.93.26.43 ou par mail : secretariatecole@stjo-asnieres.fr, nous privilégions cette formule.

Les enseignantes vous reçoivent sur rendez-vous demandés par le biais du cahier de correspondance ou de liaison.

☒ CIRCULATION DANS L'ÉTABLISSEMENT

ÉLÈVES : Les enfants qui circulent dans les couloirs (toilettes, récréation, ateliers, catéchèse, sortie...) le font dans le calme.

PARENTS : vous êtes autorisés à accompagner votre enfant dans sa classe de **Petite Section** et de **Moyenne Section de Maternelle**, pour autant il n'est pas permis d'entrer dans les autres classes ou de circuler dans l'établissement sans autorisation.

CANTINE : La demi-pension et l'étude ne sont pas des droits. **L'élève qui ne respectera pas les règles de bonne conduite dans ces services, pourra s'en voir refuser l'accès.**

☒ RÉCRÉATIONS

Pendant les récréations, tous les élèves doivent quitter les bâtiments et se rendre sur la cour. Aucun élève ne reste sans surveillance d'un adulte, dans une classe ou dans le hall.

Les élèves doivent avoir le souci de garder leur école agréable.

Par respect pour le personnel de ménage, chacun veillera à la propreté des classes, de la cour et des toilettes. (il y a des poubelles pour les papiers et autres déchets).

Les inscriptions sur les murs ou sur le mobilier seront sanctionnées.

Sont interdits dans l'enceinte de l'établissement : ballon de football, chewing-gum, sucette, bonbon, boisson, cannette, objets de valeur, les boucles d'oreilles pendantes, jeux électroniques, MP3, DS, téléphones portables, toutes les balles en plastiques durs, balles de tennis ou balles rebondissantes.

Pour la récréation **interclasses** de l'après-midi, **seules** les balles **en mousse** peuvent être autorisées si l'enseignante donne son accord.

Seules les billes de tailles classiques sont autorisées, pas de calot, de bille forme...

Tout nouveau jeu doit être soumis à l'agrément de l'enseignante de la classe et validé par le chef d'Établissement.

☒ TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue propre et correcte est exigée. Maquillage et vernis à ongles sont interdits. Tous les manteaux, blousons, lainages et accessoires....doivent être marqués au nom de l'enfant.

L'école n'est pas responsable des vêtements perdus.

Attention : Tous les vêtements laissés dans la cour et non repris seront donnés à une œuvre caritative.

V.BÉCOURT

Chef d'Établissement